

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HI-MEDIA

(Eurolist)

Par courrier du 11 décembre 2007, la société Columbia Wanger Asset Management, L.P. (1) (227, West Monroe Street, Suite 3000, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion (2), a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HI-MEDIA et détenir pour le compte desdits fonds, 1 670 000 actions HI-MEDIA représentant autant de droits de vote, soit 4,28% du capital et 4,19% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société HI-MEDIA (4).

(1) Columbia Wanger Asset Management est une *limited partnership* de droit de l'Etat du Delaware.

(2) Le déclarant a précisé être "*the investment advisor*" desdits fonds et agir selon un "*investment advisory agreement*" avec chaque fonds permettant à Columbia Wanger Asset Management d'exercer les droits de vote de façon discrétionnaire pour les actions détenues pour le compte de ces fonds.

(3) Sur la base d'un capital composé de 39 038 158 actions représentant 39 901 003 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Cf. document enregistré par l'AMF sous le n° E 07-161 du 6 novembre 2007.